



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(5)/3/Add.2
19 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Cinquième session
Buenos Aires, 12-21 mars 2007
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DU
FONCTIONNEMENT DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS
CORRESPONDANTS, EN APPLICATION DES ALINÉAS *a* ET *b*
DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 22 ET DE L'ARTICLE 26
DE LA CONVENTION, AINSI QUE DU PARAGRAPHE 10 DE
LA DÉCISION 1/COP.5**

**EXAMEN DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
CONVENTION PRÉSENTÉS PAR LES PAYS PARTIES TOUCHÉS
D'AUTRES RÉGIONS QUE L'AFRIQUE, NOTAMMENT SUR
LES PROCESSUS PARTICIPATIFS ET SUR L'EXPÉRIENCE
ACQUISE ET LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE
L'ÉLABORATION ET DE L'EXÉCUTION
DES PROGRAMMES D'ACTION**

**Examen des rapports sur la mise en œuvre de la Convention présentés par
les pays parties touchés d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment sur
les processus participatifs et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus
dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action**

Note du secrétariat

Additif

**Progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution de programmes d'action
sous-régionaux et régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Résumé

1. Les transformations survenues sur les plans social et économique dans les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes au cours des 15 dernières années ont entraîné des évolutions contradictoires et lourdement grevées les ressources naturelles de la région. Les effets économiques néfastes de la libéralisation et des réformes structurelles n'apparaissent pas tant dans les scénarios de croissance de l'économie que dans les indicateurs de la pauvreté. En outre, la dégradation de l'environnement s'accroît dans de nombreux pays, aggravée par des catastrophes naturelles récurrentes.
2. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), plusieurs initiatives visent à remédier aux causes et aux conséquences de la dégradation des terres dans la région. Les pays adoptent des mesures allant dans ce sens. Cependant, bon nombre d'entre eux rencontrent des difficultés considérables qui entravent la réalisation des objectifs fixés dans les politiques, programmes et projets nationaux, soit que les techniques appropriées fassent défaut, soit qu'ils manquent de ressources financières.
3. Une proposition de mise à jour du programme d'action régional initialement approuvé en 1997 a été élaborée par le secrétariat et adoptée par les pays parties d'Amérique latine et des Caraïbes à leur neuvième réunion régionale tenue en Colombie en 2003. Le programme d'action régional mis à jour tenait compte des progrès accomplis par la région dans la mise en œuvre de la Convention au cours de la période 1998-2002, analysait différentes solutions visant à étoffer le programme au cours des cinq années suivantes (2003-2007) et envisageait une nouvelle structure globale fondée sur des axes thématiques et des démarches synergiques s'articulant autour de questions et d'instruments clefs aux niveaux national, régional et sous-régional, tout en élargissant les possibilités de coopération.
4. L'objectif était de faire ressortir les spécificités des pays de la région afin de venir à bout des goulets d'étranglement communs et de mettre à profit les similitudes constatées au niveau sous-régional. Les atouts institutionnels et techniques des différents pays et sous-régions ont ainsi été intégrés et coordonnés de façon à tirer parti des capacités existantes en permettant aux institutions nationales de partager des données d'expérience, des connaissances et des techniques et en créant des effets d'entraînement et des économies d'échelle en vue d'atteindre des objectifs régionaux et sous-régionaux communs dans l'optique de la constitution de réseaux.
5. La mise en œuvre de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes est allée de l'avant et s'est améliorée au cours des quatre dernières années. Cependant, des progrès supplémentaires auraient pu être réalisés si un solide partenariat avait été établi et mis en pratique aux niveaux national, sous-régional, régional et international. D'une part, les pays parties développés sont restés peu disposés à soutenir les activités de mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, cette région passant pour être relativement moins touchée par la désertification et la sécheresse que d'autres régions du monde, ce qui est une idée erronée. D'autre part, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devraient s'attacher davantage à tenir compte des problèmes de la dégradation des terres, de la sécheresse et de la désertification dans leurs propres programmes de développement ainsi que dans leurs plans et stratégies nationaux.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1	4
II. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION SOUS-RÉGIONAUX	2 – 29	4
A. Programme d'action sous-régional pour le développement durable du Gran Chaco Americano	2 – 10	4
B. Programme d'action sous-régional pour le développement durable de la Puna Americana	11 – 17	5
C. Programme d'action sous-régional pour l'Amérique centrale.....	18 – 21	7
D. Programme d'action sous-régional pour les Caraïbes	22 – 25	7
E. Programme d'action transfrontière Hispaniola.....	26 – 29	8
III. ÉLABORATION ET EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL	30 – 59	9
A. Réseau thématique régional sur les repères et indicateurs pour la surveillance de la désertification et de la sécheresse (RT1).....	31 – 36	9
B. Réseau thématique régional d'information DESELAC (RT2).....	37 – 40	10
C. Réseau thématique régional sur l'eau (RT3)	41 – 44	11
D. Réseau thématique régional sur l'agroforesterie (RT4).....	45 – 47	12
E. Réseau thématique régional sur les meilleures pratiques et les connaissances traditionnelles (RT5).....	48 – 53	13
F. Réseau thématique régional sur les sources d'énergie renouvelables (RT6)	54 – 55	14
G. Plate-forme interrégionale de coopération entre l'Afrique et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	56 – 59	14
IV. CONCLUSIONS.....	60 – 68	15

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la décision 11/COP.1, tout groupe de pays parties touchés peut faire une communication conjointe sur les mesures prises aux niveaux sous-régional et/ou régional aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Le secrétariat a établi le présent rapport sur les activités menées aux niveaux régional et sous-régional en se fondant sur les documents et informations disponibles, notamment les rapports des trois dernières réunions régionales, ceux de la septième session de la Conférence des Parties et d'autres documents émanant de la région.

II. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ACTION SOUS-RÉGIONAUX

A. Programme d'action sous-régional pour le développement durable du Gran Chaco Americano

2. Le Gran Chaco Americano, qui s'étend sur 1 000 000 km² dans les régions septentrionale et centrale de l'Argentine (10 provinces), la partie occidentale du Paraguay (trois départements) et le sud de la Bolivie (trois districts), représente un des plus importants écosystèmes de terres arides de la région. Il se caractérise par une grande diversité biologique.

3. Depuis le lancement du programme d'action sous-régional (PASR) du Gran Chaco visant à promouvoir des initiatives pour éliminer la pauvreté dans la région, préserver l'écosystème et enrayer la forte dégradation de ses ressources naturelles, les trois pays concernés ont entrepris d'instaurer et de mettre en place un cadre institutionnel de coopération en accordant à celui-ci la priorité absolue dans les mesures prises à l'échelle provinciale, nationale et sous-régionale.

4. Le PASR du Gran Chaco poursuit en particulier les objectifs suivants: intégrer la gestion durable des terres dans le programme d'action global relatif au développement durable ainsi que dans les plans directeurs adoptés au niveau national; élaborer et mettre en application des systèmes transfrontières intégrés d'aménagement du territoire; et renforcer les capacités de gestion durable des terres parmi les collectivités locales, notamment les groupes autochtones, par le biais de mécanismes de participation.

5. Des initiatives ont été prises pour étoffer les connaissances techniques des producteurs, favoriser le recours à des techniques ou procédés traditionnels viables et à des pratiques appropriées, et améliorer l'accès aux marchés et aux possibilités de financement de façon à accroître la rentabilité de systèmes durables de production de substitution.

6. Le projet visant à promouvoir le développement durable et la gestion intégrée pour remédier à la dégradation de la zone du Gran Chaco sur les plans social, économique et environnemental a été mis en œuvre avec l'appui de la Charte démocratique interaméricaine de l'Organisation des États américains (OEA) fournissant ainsi un mécanisme institutionnel et opérationnel pour l'exécution du PASR.

7. Un atelier organisé en novembre 2003, auquel ont participé des représentants de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Paraguay et du Pérou ainsi que d'autres pays andins, dont la Colombie et le Venezuela, et de pays du cône Sud tels que l'Uruguay, a permis de mettre en commun l'expérience acquise et les leçons à retenir en matière

d'agroforesterie parmi les pays qui se partagent les écosystèmes du Chaco et de la Puna. L'objectif était d'offrir un lieu de rencontre pour des discussions et des échanges d'informations sur l'agroforesterie au niveau local, à l'intention des acteurs locaux vivant dans les deux écosystèmes, des autorités nationales et des partenaires de coopération impliqués dans des activités visant à lutter contre les processus de désertification dans la région. Les études de cas présentées à l'occasion de la réunion portaient sur les questions suivantes:

- Aspects environnementaux, culturels, sociaux et économiques de l'agroforesterie;
- Développement d'un dialogue interactif sur les meilleures pratiques et les expériences concluantes en matière de systèmes de production et de gestion de l'eau, de boisement et de reboisement d'écosystèmes arides, d'élevage du bétail, de traitement des denrées, etc.;
- Choix d'un éventail de projets relatifs à l'agroforesterie à exécuter au niveau local sans en méconnaître les dimensions nationales et sous-régionales, et en tenant compte des possibilités et stratégies de coopération technique et financière, y compris un financement éventuel par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM);
- Établissement de repères et d'indicateurs relatifs à l'agroforesterie reposant sur des objectifs et des acteurs clairement définis, notamment un système de gestion et de surveillance des processus de désertification.

8. En outre, les pratiques actuelles en matière d'agroforesterie ont été classées en fonction de différents critères: aspects institutionnels et liés à la gouvernance, techniques utilisées (liens entre les connaissances traditionnelles et les technologies modernes), vulnérabilité sociale (éducation, régime d'occupation des terres, sécurité alimentaire, etc.) et facteurs économiques (marchés locaux et marchés internationaux, agroécotourisme, emploi, etc.).

9. Par ailleurs, il a été souligné qu'il importait de favoriser et de renforcer les effets de synergie entre les conventions relatives au développement durable au niveau local, où des activités peuvent être mises au point dans le secteur de l'agroforesterie, et de mettre en corrélation des réseaux thématiques adoptés dans la région.

10. Enfin, avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Mécanisme mondial, un projet de grande envergure a pu être mis au point dans la zone du Gran Chaco: celui-ci a été intégré dans la filière de projets du FEM en avril 2005. En complément de l'initiative du FEM, le Mécanisme mondial a contribué à mobiliser un cofinancement en faveur du PASR du Chaco auprès d'autres sources, dont l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD).

B. Programme d'action sous-régional pour le développement durable de la Puna Americana

11. La zone de la Puna Americana couvre une superficie de 700 000 km² et compte 12 millions d'habitants; l'Argentine, la Bolivie, le Chili, l'Équateur et le Pérou se partagent ce territoire, qui comprend des écosystèmes andins de moyenne et de haute altitude.

12. Le PASR de la Puna Americana a été élaboré dans le cadre de la Convention pour éliminer la pauvreté et favoriser le développement local dans ces écosystèmes fragiles. Il est axé sur différentes activités: développement touristique; activités génératrices de revenus; relance et gestion de l'agropastoralisme; terres humides et lignes ferroviaires; gestion intégrée des bassins hydrographiques; reboisement; et transformation des activités minières pour leur conférer un caractère durable et écologiquement rationnel.

13. Le PASR a été officiellement entrepris lors de la signature de l'Accord de Rome en 2002 à la première session du Comité, avec l'appui du secrétariat de la Convention et du Mécanisme mondial.

14. À l'occasion de la réunion de lancement du réseau thématique 4 tenue en novembre 2004 à Ciudad de Guatemala (Guatemala), les centres de liaison du PASR de la Puna Americana et le secrétariat de la Convention ont pu progresser dans le choix des principales modalités de l'appui du secrétariat au PASR. La première mesure proposée visait à associer les zones de la Puna et du Chaco dans le secteur de l'agroforesterie, en établissant un lien entre les deux PASR. Il a également été décidé de solliciter le concours financier du FEM et d'autres organismes. En janvier 2005, une stratégie a été arrêtée pour mettre au point des activités d'agroforesterie dans la Puna Americana et les rattacher à celles du Gran Chaco. Cette stratégie comporte quatre éléments: développement du silvopastoralisme et de l'élevage des camélidés; développement plus poussé de l'agriculture et commercialisation de produits d'origine; gestion durable des ressources naturelles; suivi et évaluation.

15. Les principaux aspects du PASR de la Puna, notamment les priorités thématiques et géographiques, ont été fixés en 2004. Des pôles frontaliers ont en particulier été recensés: le premier associant la Bolivie, le Chili et le Pérou (Titicaca, Desaguadero, Poopo, Coipasa, Uchusuma, Parinacota), le deuxième l'Argentine, la Bolivie et le Chili (Jujuy, Salta, Catamarca, Sud Lipez, San Pedro de Atacama, Alto Loa) et le troisième l'Équateur et le Pérou (Loja, Chimborazo, Piura). Le PASR a été validé par les centres de liaison, les experts nationaux, les autorités nationales, les administrations locales et les communautés touchées. Sa mise en œuvre repose sur un portefeuille de 37 programmes et projets. En outre, un projet de grande envergure visant à soutenir certaines zones prioritaires recensées dans le PASR ainsi qu'un projet de moyenne envergure se rapportant à l'initiative entreprise dans le secteur minier avec le concours de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le cadre de la stratégie de financement du PASR de la Puna ont été élaborés et présentés au FEM en 2005.

16. Un appui a été apporté à la mise au point d'un accord-cadre international entre les cinq pays concernés par le PASR de la Puna Americana, l'objectif étant de faire de celui-ci un traité international. Le texte de l'accord a fait l'objet d'un processus pleinement participatif se concluant par une réunion qui s'est tenue à Jujuy (Argentine) en septembre 2004 avec la participation des centres de liaison de la Convention, de représentants des ministères des affaires étrangères, de parlementaires et de représentants de la société civile, notamment de groupes autochtones et du secteur productif privé. À cet égard, la CEPALC a apporté son concours à une initiative visant à faire participer les entreprises du secteur minier privé opérant dans les pays concernés à des consultations avec les parties prenantes du PASR de la Puna Americana afin de déterminer les possibilités d'investissement à l'appui des priorités fixées dans le cadre de ce programme. Un premier séminaire sur la contribution des industries extractives au

développement durable de la Puna Americana, organisé au siège de la CEPALC au Chili, en décembre 2005, a permis d'échanger des vues sur la façon dont les sociétés minières peuvent, en investissant davantage, contribuer à réduire l'impact social et environnemental de leur activité tout en améliorant la stabilité économique dans la région.

17. Une proposition relative à la préservation, à la validation et à l'intégration des connaissances et des pratiques traditionnelles en vue de lutter contre la désertification et d'atténuer la pauvreté dans les communautés rurales de la Puna Americana a finalement été présentée à l'AICD. Le projet reste à financer, mais des sources éventuelles de financement sont à l'étude.

C. Programme d'action sous-régional pour l'Amérique centrale

18. Il est indispensable d'élaborer d'urgence un PASR global pour l'Amérique centrale. Dans cette optique, l'initiative lancée dans le golfe de Fonseca, intéressant El Salvador, le Honduras et le Nicaragua, pourrait constituer le premier noyau d'un tel programme.

19. La gestion durable des terres dans les bassins hydrographiques dont les eaux se déversent dans le golfe de Fonseca est d'une importance considérable en raison de l'impact de ces bassins sur le golfe. La sédimentation et la pollution provenant de l'érosion des sols en amont agissent sur l'environnement côtier et marin de ce golfe, qui est une des zones les plus riches d'Amérique centrale sur le plan biologique et fournit à toute une série d'espèces (tortues, poissons, crabes, crevettes, mollusques, etc.) des aires de reproduction et d'alimentation.

20. Un projet présenté au FEM en 2005 par l'intermédiaire du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), avec l'appui du secrétariat et du Mécanisme mondial, a été approuvé en 2006. Il permettra aux trois pays concernés de coopérer plus étroitement dans la gestion des bassins hydrographiques du golfe de Fonseca. Parmi les résultats escomptés, il convient de mentionner la régénération des terres dégradées, la conservation des écosystèmes par des pratiques viables de gestion des terres et une meilleure sécurité alimentaire. Le projet sera fondé sur un cadre de coopération entre les trois pays visant à harmoniser les politiques, stratégies et priorités inscrites dans les programmes d'action nationaux (PAN) respectifs.

21. Le projet contribue aux objectifs du programme d'action régional, notamment par des activités thématiques: promotion de pratiques d'agroforesterie visant à réduire la pauvreté, techniques de gestion améliorées et connaissances traditionnelles, et ressources des bassins versants. Il cadre également avec les domaines d'activité prioritaires définis par la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, le golfe de Fonseca étant considéré comme une des 11 zones prioritaires. Enfin, les objectifs fixés par l'Autorité trinationale pour le golfe de Fonseca seront étayés par un renforcement de ses capacités globales et la coordination des activités en cours associant, suivant le cas, deux ou trois des pays concernés.

D. Programme d'action sous-régional pour les Caraïbes

22. Le secrétariat, de concert avec le Mécanisme mondial et certains organismes des Nations Unies, continue d'apporter son concours à la mise en place de partenariats et aux accords de coopération Sud-Sud visant à atteindre les objectifs prioritaires définis dans les plans d'action nationaux. En réponse à une demande formulée à la quatorzième réunion du Forum des

ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Panama, novembre 2003), tendant à faciliter la poursuite de l'application du Programme d'action de la Barbade, le secrétariat a soutenu le projet-cadre lancé à l'initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'intention des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement concernant l'assistance et l'application de procédures d'agrément accélérées aux projets de moyenne envergure du FEM, ainsi qu'à la Partnership Initiative on Sustainable Land Management (PISLM) du PNUE pour la sous-région.

23. Lors d'un atelier sous-régional des Caraïbes sur la dégradation des terres, organisé à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago) du 3 au 6 février 2005, il a été décidé d'instituer, aux fins de la mise en œuvre de la Convention, un programme d'action sous-régional faisant partie intégrante du programme relatif aux petits États insulaires en développement des Caraïbes. Cette initiative, qui vise à fournir un cadre global pour mettre en œuvre la Convention suivant une démarche cohérente, devrait être lancée prochainement. Le Gouvernement trinidadien et le PNUE entendent la soutenir, les principaux objectifs étant la mobilisation de ressources, le renforcement des capacités et la sensibilisation.

24. Le secrétariat traite également de questions se rapportant à la Convention sous l'angle de la coopération entre l'Union européenne et le Groupe des États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), en participant à diverses réunions organisées dans ce cadre et en s'attachant à promouvoir des initiatives concrètes dans les Caraïbes.

25. En complément à toutes les initiatives en cours dans la sous-région, le secrétariat a en outre facilité l'élaboration d'une proposition ayant pour objet de renforcer la coopération et de favoriser un engagement des jeunes dans la restauration et la protection des écosystèmes insulaires. Le mécanisme de coopération prévu dans cette proposition axée sur la collectivité intègre l'appui de pays tels que la Chine et le Venezuela et de nombreux pays de la sous-région. Cette proposition («Programme de remise en état de l'environnement avec la participation des jeunes dans les États des Caraïbes et élaboration d'un programme d'action sous-régional pour les Caraïbes») a été présentée au secrétariat, qui a organisé une réunion à La Havane (Cuba) en mai 2006 pour l'examiner. Les États des Caraïbes sont convenus de mettre au point à l'échelon national des activités à intégrer dans un programme global pour la sous-région.

E. Programme d'action transfrontière Hispaniola

26. En collaboration avec le Centre d'investissement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Mécanisme mondial et d'autres partenaires, le secrétariat a apporté un appui technique au programme d'action transfrontière (PANFRO) qui couvre la zone s'étendant de part et d'autre de la frontière entre Haïti et la République dominicaine. Cette zone, la plus pauvre de l'île, pâtit également d'une forte dégradation des ressources naturelles. L'initiative lancée en faveur de cette zone a permis d'intégrer les objectifs prioritaires de la Convention dans les cycles de programmation d'activités bilatérales, dans le cadre de projets transfrontières cofinancés par l'Allemagne et le Canada. Par ailleurs, ceux-ci pourraient servir de base à un projet binational de grande envergure du FEM relatif à la dégradation des terres.

27. Le programme PANFRO a été conçu comme un outil de planification visant à remédier à la dégradation des terres et aux phénomènes de sécheresse et repose sur des processus de

participation et de décentralisation déjà mis en place dans les deux pays pour contribuer à la maîtrise locale des initiatives. Des comités locaux de planification sont en passe d'être créés de part et d'autre de la frontière.

28. Le programme PANFRO offre un cadre pour lutter contre la désertification et promouvoir des mécanismes de négociation par divers moyens, notamment un groupe de travail interinstitutions, la création d'une synergie, la coordination et le partage d'informations sur les cycles de programmation des organismes nationaux et internationaux concernés, ainsi que l'appui à la participation locale. Il a produit d'importants résultats: définition des tâches à entreprendre au niveau national, renforcement d'un processus de consultation national, création d'alliances stratégiques en matière de coopération, accords de collaboration avec le Mécanisme mondial, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), la FAO, le PNUD et le Gouvernement canadien, mise au point de propositions de projet pour le bassin de l'Artibonito, intégration de diverses initiatives le long de la frontière et conception d'un projet visant à harmoniser les politiques des pouvoirs publics.

29. Avec le concours du Mécanisme mondial, de la GTZ et du secrétariat, une réunion en deux phases (décembre 2003 et janvier 2004) s'est tenue en République dominicaine en vue d'intégrer, entre autres, les questions d'agroforesterie parmi les objectifs de la coopération horizontale entre Haïti, la République dominicaine et Cuba, et de renforcer les échanges d'informations aux niveaux national, binational et sous-régional de façon à faciliter l'élaboration des plans d'action nationaux des pays concernés. La République dominicaine n'a cessé d'étoffer son expérience en matière d'agroforesterie: 14 pépinières ont été créées le long de la frontière et des «brigades» de jeunes se consacrant à la protection de l'environnement ont déjà planté plus d'un million d'arbres.

III. ÉLABORATION ET EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL

30. À leur neuvième réunion régionale, les pays parties ont décidé d'adopter six réseaux thématiques régionaux (RT) et de les intégrer dans les initiatives en cours pour en faire l'ossature technique du plan d'action régional. Ces réseaux thématiques sont les suivants: repères et indicateurs (RT1); réseau d'information sur la sécheresse et la désertification en Amérique latine et dans les Caraïbes (DESELAC) (RT2); gestion intégrée des ressources en eau (RT3); agroforesterie (RT4); connaissances traditionnelles (RT5); sources d'énergie renouvelables (RT6).

A. Réseau thématique régional sur les repères et indicateurs pour la surveillance de la désertification et de la sécheresse (RT1)

31. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont acquis au cours des 10 dernières années des compétences particulières en matière de repères et d'indicateurs. Plusieurs initiatives ont été prises dans la région pour établir le réseau thématique correspondant (conformément à la décision 5 prise à la septième réunion régionale, Chili, 2001). Trois ateliers régionaux ont été organisés: en Argentine, pour l'Amérique du Sud (2002); au Honduras, pour l'Amérique centrale (2003); et à Sainte-Lucie pour les pays des Caraïbes (2002).

32. Le RT1 bénéficie de différents apports émanant de la région. En 2002, la Banque interaméricaine de développement a, par exemple, approuvé un projet à exécuter dans six pays (Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Équateur et Pérou), comportant quatre éléments principaux: élaboration d'indicateurs pour l'Amérique latine; exécution du projet dans des zones pilotes choisies dans chaque pays et conception d'un logiciel; formation; et diffusion. Un autre projet a été exécuté au cours de la période 2000-2003, avec l'appui du FEM/PNUE pour le Chili, le Brésil et le Mexique. Il a permis de mettre en place un système harmonisé d'indicateurs, des protocoles applicables sur le terrain pour évaluer ces indicateurs et un logiciel (MONITOR) assorti d'outils pour la surveillance de la désertification, notamment des dispositifs automatisés de cartographie.

33. En 2004, le secrétariat de la Convention, avec le concours du Mécanisme mondial, a organisé un atelier d'une journée au Guatemala pour le lancement officiel du RT1, sur la base d'une proposition détaillée relative à la coordination et au fonctionnement de ce réseau. Après avoir adopté un plan de travail biennal, les pays de la région ont choisi l'Argentine comme pays coordonnateur et désigné Sainte-Lucie et le Costa Rica en tant que coordonnateurs sous-régionaux pour les Caraïbes et l'Amérique centrale, respectivement.

34. Durant la période 2004-2005, le pays coordonnateur s'est attaché, avec l'appui du secrétariat et des coordonnateurs sous-régionaux, à élaborer un ensemble d'indicateurs de base permettant de dresser un bilan quantitatif de la désertification dans la région. Il a également créé une bibliothèque électronique contenant des informations sur les repères et les indicateurs à publier sur le site DESELAC, où sont affichés les premiers résultats, et sur un CD-ROM distribué à tous les centres de liaison.

35. À la dixième réunion régionale (Brésil, 2005), les Parties ont prié le pays coordonnateur de faciliter l'organisation, dans le cadre du RT1, d'activités cadrant avec celles du programme de lutte contre la désertification en Amérique du Sud, mis en œuvre par la Banque interaméricaine de développement/Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), ainsi qu'avec celles du projet d'évaluation de la dégradation des terres arides (LADA), concernant notamment le choix et la définition d'un ensemble commun d'indicateurs de base pour échanger des informations permettant d'évaluer l'état de la désertification dans les pays de la région et faire part des expériences concluantes aux pays non participants.

36. Vu les compétences disponibles et les résultats des initiatives en cours dans la région, il faudrait que les pays soient informés des progrès réalisés dans l'utilisation de repères et d'indicateurs pour la détermination de niveaux de référence. Malheureusement, les résultats obtenus n'ont pas répondu à toutes les attentes, qu'il s'agisse d'un ensemble d'indicateurs de base de la désertification, de la méthode générale de sélection et d'application, ou du mécanisme de coordination du RT. Cela tient à plusieurs facteurs, notamment le caractère peu prévisible des ressources financières allouées à l'exécution du plan de travail, la piètre efficacité du mécanisme de coordination et le manque d'intérêt des pays participants.

B. Réseau thématique régional d'information DESELAC (RT2)

37. À la neuvième réunion régionale, le secrétariat a présenté une nouvelle formule pour le site Web DESELAC, en appelant l'attention sur l'histoire de ce réseau et l'importance qu'il revêt en tant que mécanisme interactif permettant à tous les acteurs concernés de mettre en commun

et d'échanger des informations techniques, scientifiques et socioéconomiques, un tel réseau pouvant ainsi être mis à la disposition d'autres régions.

38. Les pays ont décidé d'adopter le RT2 en tant que réseau d'information, sur la base du réseau DESELAC, et ont demandé au secrétariat de mettre au point un plan de travail visant à tirer parti de ce nouveau dispositif. Le plan de travail élaboré par le secrétariat prévoit les principales activités suivantes: établissement de profils de pays sur l'état de la désertification et de la dégradation des terres; forum consacré aux connaissances traditionnelles pour préparer le lancement du RT5; publication électronique des programmes d'action nationaux et d'autres documents; perfectionnement et mise en service du site Web DESELAC.

39. Le forum consacré aux connaissances traditionnelles a été organisé en 2006 dans le cadre du DESELAC, en prévision du lancement, à la fin de la même année, du RT5 sur les meilleures pratiques et les connaissances traditionnelles. À cette occasion, un nombre important de participants de tous les continents ont fait part de leurs vues sur les questions considérées. Cette démarche novatrice et efficace a permis de prendre en considération divers aspects du lancement de ce réseau thématique.

40. Cependant, DESELAC n'est pas encore devenu l'outil de gestion décentralisé attendu par les pays parties. Ce dispositif continue de pâtir de nombreuses insuffisances: la faible quantité d'informations échangées, l'obstacle que représentent les différentes langues utilisées, tout comme le fait que les centres de liaison (généralement débordés et s'occupant de toutes sortes de problèmes sans disposer de l'infrastructure ni du personnel nécessaires) n'y participent guère, nuisent toujours au bon fonctionnement et à l'efficacité du site Web consacré à la désertification dans la région. Cela étant, des progrès non négligeables ont été accomplis en dépit de la modicité des ressources; le réseau répond de mieux en mieux aux besoins d'information des Parties intéressées et des efforts considérables ont été entrepris pour en améliorer le contenu et étoffer les liens avec tous les autres réseaux thématiques de la région.

C. Réseau thématique régional sur l'eau (RT3)

41. Les conclusions et recommandations de l'Atelier technique sur la gestion intégrée des bassins versants, organisé en 2001 au Venezuela, ont inspiré le cadre général de ce réseau thématique régional. Les principales recommandations formulées à cette occasion consistaient à promouvoir la pleine participation des usagers à la mise en œuvre d'initiatives appropriées pour la gestion durable des ressources en eau, à prévoir des mesures préventives et des systèmes d'alerte précoce contre la sécheresse, notamment une coordination aux niveaux régional et international, et à renforcer la coopération et la diffusion d'informations entre tous les pays sur les questions relatives à l'eau.

42. À la demande des pays, le secrétariat a élaboré un document d'information détaillé sur les problèmes concernant l'eau et les bassins versants en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le concours du CAZALAC (Centre de l'eau pour les zones arides en Amérique latine et dans les Caraïbes). La proposition correspondante a été officiellement présentée et examinée par les centres de liaison nationaux lors d'une réunion tenue à Caracas en 2004. Ceux-ci ont souscrit au principe fondamental inhérent au réseau thématique, suivant lequel la gestion, la distribution et l'utilisation de l'eau dans les écosystèmes touchés par la désertification doivent être transparentes et faire intervenir l'ensemble des parties prenantes et acteurs concernés, auxquels

il faut fournir les informations, l'éducation et les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent participer à la prise de décisions et à l'application de mesures de gestion et de conservation de l'eau. Le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau a également été pris en considération, tout comme l'importance de repères et d'indicateurs relatifs à l'eau aux niveaux local, national et régional, accessibles à toutes les parties prenantes.

43. Dans le même ordre d'idées, les participants ont admis la nécessité de mettre au point des méthodes appropriées pour la remise en état et l'utilisation durable des terres dégradées, de promouvoir des activités génératrices de revenus au niveau de la communauté pour combattre la pauvreté, et de contribuer à l'élaboration de stratégies de gestion de l'eau et des bassins versants dans les terres arides. Pour finir, comme cela avait été le cas dans les deuxièmes rapports nationaux présentés au titre de la Convention, il a été vivement recommandé d'adopter des mesures préventives et des systèmes d'alerte précoce applicables à tous les risques considérés, tels que la sécheresse, les inondations et la dégradation des terres.

44. Les pays parties ont approuvé le RT3 par consensus et celui-ci a été publié et diffusé sous la forme d'un CD-ROM produit en partenariat avec le CIDECALL (Centre international de démonstration et de formation à l'utilisation des eaux fluviales). Cependant, alors que le Venezuela s'était officiellement déclaré disposé à coordonner les activités au nom de la région, aucun coordonnateur n'a encore été officiellement retenu et désigné aux échelons régional et sous-régional, mis à part en Amérique centrale, où la candidature du Guatemala aux fonctions de coordonnateur sous-régional a été acceptée. Un tel état de choses a considérablement retardé le regroupement des stratégies définies lors de la réunion de lancement pour atteindre les objectifs prévus dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités de gestion des ressources en eau dans le cadre de la Convention, du développement institutionnel des secteurs liés au RT3, ainsi que de l'utilisation et du transfert des techniques appropriées.

D. Réseau thématique régional sur l'agroforesterie (RT4)

45. Comme convenu à la neuvième réunion régionale, le secrétariat de la Convention a engagé des consultations avec les centres de liaison nationaux et les pays donateurs pour faciliter la mise au point du réseau thématique sur l'agroforesterie en Amérique latine et dans les Caraïbes.

46. Le programme du RT4 est axé sur les utilisateurs des ressources naturelles et la participation des parties prenantes. Vu les caractéristiques de la population vivant dans les terres arides touchées (en général, les agriculteurs et des groupes locaux à faible revenu), le RT4 devrait contribuer à mobiliser les diverses parties prenantes et les secteurs s'intéressant à la conception d'innovations techniques et sociales à introduire dans les systèmes pertinents d'agroforesterie et les stratégies de lutte contre la désertification et la pauvreté. Une démarche progressive a été retenue sur la base d'initiatives pilotes prises à l'échelle sous-régionale en vue de fournir des directives et des recommandations relatives à la conception future et à la mise en place de ce réseau régional.

47. Le secrétariat a apporté son appui à l'élaboration d'un document d'information et organisé une réunion au Guatemala en 2004 en vue du lancement du RT4. Lors de cette réunion, les pays parties ont approuvé un plan d'activités biennal, des indicateurs de base applicables à l'agroforesterie et un mécanisme précis de coordination. Les accords conclus visent à prendre en considération les problèmes liés à l'agroforesterie, en particulier dans le cadre des programmes

d'action sous-régionaux de la Puna et du Chaco, et à renforcer ces deux programmes en favorisant les effets de synergie. En dépit de l'importance du RT4, de la quantité d'informations disponibles et de l'expérience accumulée dans la région, aucun pays n'a encore offert d'assumer le rôle de pays coordonnateur.

E. Réseau thématique régional sur les meilleures pratiques et les connaissances traditionnelles (RT5)

48. Les connaissances traditionnelles sont considérées comme un aspect fondamental de la mise en œuvre de la Convention. En différentes occasions, les pays parties se sont déclarés favorables à l'élaboration de programmes mondiaux et régionaux consacrés à cette question.
49. La décision 12/COP.5 note que les pays parties doivent, en élaborant leurs plans d'action nationaux, accorder la priorité à la promotion des connaissances traditionnelles, et recommande de continuer d'encourager la recherche sur cette question. À leur quatrième réunion régionale, les pays parties ont préconisé la mise au point d'un projet régional visant à sauvegarder, recenser et utiliser les connaissances et techniques traditionnelles existant en Amérique latine et dans les Caraïbes. À la cinquième réunion régionale, le secrétariat a établi un document sur ce sujet énumérant plus de 2 000 techniques d'Amérique du Sud, à valider dans le cadre des plans d'action nationaux. Le RT5, reposant sur des objectifs définis au niveau local, vise à mettre en avant les problèmes de la désertification et de la sécheresse en intégrant des techniques éprouvées dans les stratégies des pouvoirs publics.
50. Dans les deuxièmes rapports nationaux présentés en 2002, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait état d'expériences concluantes reposant sur les connaissances traditionnelles et des pratiques durables de conservation des sols et, à la première session du Comité, il avait été question de certaines techniques employées dans la région concernant l'accroissement de la biomasse, les systèmes de culture sans travail du sol et l'agriculture écologique.
51. En avril et mai 2006, le secrétariat a organisé, par le biais du réseau DESELAC, un débat sur Internet consacré aux meilleures pratiques et aux connaissances traditionnelles. Ce «forum», d'une durée de six semaines, avait pour principal objectif de contribuer à la mise en place et au renforcement d'un réseau en prévision du lancement du RT5 dans le courant de l'année 2006.
52. L'approche novatrice employée en l'occurrence vise à écarter certains écueils dans le choix de mesures de coordination. En même temps, le forum Internet peut être considéré comme un outil permettant d'intégrer pleinement le réseau thématique aux initiatives en cours et d'obtenir des ressources pour faire appel à des experts et des institutions dans le cadre de futurs partenariats.
53. Cependant, la participation des centres de liaison nationaux à ce forum n'a pas été aussi importante que prévu. Environ 200 personnes, originaires de pays et de régions ne se limitant pas à l'Amérique latine et aux Caraïbes, y ont été enregistrées. Ainsi qu'il a déjà été signalé, les centres de liaison sont mal préparés à l'intégration de nouvelles activités, ce qui est un sujet de vive préoccupation dans l'optique de la mise en œuvre de la Convention dans son ensemble.

F. Réseau thématique régional sur les sources d'énergie renouvelables (RT6)

54. Pour la mise en place du RT6, comme dans le cas d'autres réseaux thématiques, le secrétariat a été mis à contribution. En 2004, il a soumis aux pays un document de réflexion qui a ensuite été mis à jour avec l'appui de l'Allemagne et du Brésil, en vue de préparer le lancement du réseau thématique en 2006-2007.

55. À l'occasion de consultations menées avec les pays de la région et les donateurs, le secrétariat a reçu une proposition initiale du Brésil d'accueillir une réunion pour donner le coup d'envoi au RT6. Le document de réflexion révisé est désormais disponible et le secrétariat, de concert avec le Gouvernement brésilien, s'est mis en rapport avec des donateurs pour mobiliser des ressources financières permettant de lancer et de mettre en service le RT6 comme prévu.

G. Plate-forme interrégionale de coopération entre l'Afrique et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes

56. Les pays d'Afrique et ceux d'Amérique latine et des Caraïbes ont entrepris de collaborer dans le cadre de la Convention à l'occasion d'un forum interrégional (Recife (Brésil), octobre 1998) au cours duquel les deux régions ont engagé un dialogue sur des modalités éventuelles de coopération et de partenariat pour lutter contre la désertification et la sécheresse en renforçant leurs capacités. Une telle coopération devrait favoriser les échanges de données d'expérience, de techniques, de connaissances et d'autres ressources entre les pays touchés des deux régions. Il est également prévu que les pays développés et les institutions internationales y participent.

57. La plate-forme de coopération est axée sur l'exécution d'activités communes convenues et l'application de nouvelles mesures propres à renforcer le partenariat entre les pays des deux régions dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

58. Le quatrième Forum sur la plate-forme de coopération interrégionale, organisé en novembre 2004 à Tunis (Tunisie), était consacré à l'agriculture écologiquement viable. Parmi les résultats obtenus, il convient de mentionner un cadre de coopération permettant de recenser des possibilités et des propositions d'échange de données d'expérience concernant les jardins familiaux, la production agricole, la transformation et le commerce, le renforcement des capacités et la participation de la collectivité, notamment le rôle des femmes et des jeunes dans les projets de développement, ainsi que l'écotourisme et les services environnementaux des systèmes d'agroforesterie.

59. Le secrétariat, de concert avec les autorités publiques et les institutions spécialisées respectives, continue de favoriser les contacts entre les pays des deux régions intéressés par des consultations et des échanges, l'objectif étant d'établir des partenariats interrégionaux dans le cadre de la plate-forme de coopération en accordant la priorité aux initiatives relatives à l'agriculture écologiquement viable.

IV. CONCLUSIONS

60. La nécessité de mieux faire connaître la Convention aux diverses parties prenantes, d'appeler leur attention sur cet instrument et de recenser les principales difficultés rencontrées à cet égard s'avère cruciale. Il faudrait déterminer ce qui a déjà été entrepris, les mesures restant à adopter et les conseils à suivre pour promouvoir un climat propice aux activités relevant de la Convention, de façon à faciliter la mobilisation des ressources dans les différents pays et sous-régions d'Amérique latine et des Caraïbes.
61. Aux niveaux régional et sous-régional, la priorité absolue consiste à mettre clairement en évidence les liens étroits existant entre la pauvreté et les problèmes environnementaux, en général, et la dégradation des terres, en particulier; il est essentiel d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, de lutter contre les changements climatiques, le déboisement et la désertification, et d'enrayer la réduction de diversité biologique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
62. Les plans d'action sous-régionaux et les réseaux thématiques sont des dispositifs permettant d'exécuter plus efficacement les programmes régionaux, car ils sont fondés sur une mobilisation prévisible de ressources techniques, institutionnelles et financières dans la région; dans leur majorité, les pays ne disposent pas de tous les moyens voulus pour participer aux programmes régionaux, tels qu'ils sont traditionnellement conçus, et pour en exécuter les activités prioritaires.
63. Cela étant, les principaux problèmes qui entravent la mise en œuvre de la Convention dans la région persistent: faiblesse des organes de coordination et des centres de liaison nationaux sur le plan politique; incapacité de créer de réels effets de synergie entre les conventions aux niveaux national et régional; et insuffisance de ressources financières permettant de réaliser les projets prioritaires définis dans les programmes d'action nationaux et sous-régionaux et le programme d'action régional.
64. À l'échelon sous-régional, on est allé de l'avant dans la mise au point et l'exécution des programmes d'action pour l'Amérique du Sud (Chaco et Puna) et l'île d'Haïti (Hispaniola). Celui qui concerne les Caraïbes pourrait être perfectionné et entrepris prochainement, compte tenu des diverses initiatives en cours dans la sous-région, notamment le programme relatif aux jeunes et à l'environnement. Le PASR pour l'Amérique centrale a bénéficié d'une certaine attention et de l'appui du secrétariat, du Mécanisme mondial et d'autres organismes, mais il a pris du retard par rapport à ceux qui intéressent les autres sous-régions.
65. Des progrès peuvent être réalisés dans la mise en place des réseaux thématiques. Le secrétariat a un rôle essentiel de catalyseur à jouer dans ces processus. Cependant, les mécanismes nécessaires à l'organisation des réseaux et à la mise en application des programmes sous-régionaux doivent être renforcés et étayés.
66. En collaboration avec le Mécanisme mondial, le secrétariat a pu soutenir les PASR de la région à la faveur de propositions approuvées dans le cadre du programme d'opérations 15 du FEM pour le Chaco, la Puna, l'Amérique centrale/le golfe de Fonseca et les Caraïbes, une place étant ménagée aux jeunes dans ce dernier programme.

67. Deux ateliers consacrés à la situation des femmes et à la désertification ont été organisés en 2005 au Mexique, l'objectif étant d'intégrer la problématique de l'égalité des sexes dans les activités entreprises au titre de la Convention. Cependant, des efforts accrus doivent être déployés pour tenir compte de cette perspective dans les priorités fixées en matière de programmes et de projets.

68. Le secrétariat a continué de faire participer la société civile à la mise en œuvre de la Convention aux niveaux local, national et international. Des organisations non gouvernementales (ONG) ont été invitées et ont bénéficié d'un appui pour participer à toutes sortes de manifestations et de forums dans le cadre de la Convention, tant en Amérique latine et aux Caraïbes que dans le monde entier, de façon à assurer une représentation équilibrée des différentes régions géographiques ainsi que des hommes et des femmes. Par exemple, à la réunion d'ONG d'Amérique latine et des Caraïbes tenue au Guatemala en novembre 2004, avec l'appui du secrétariat et d'autres institutions, il a été procédé à l'élection des nouveaux représentants sous-régionaux et du coordonnateur régional du Réseau international d'ONG contre la désertification et la sécheresse (RIOD); un appui a en outre été apporté à l'implantation du RIOD au Venezuela et au Honduras. Cependant, force est de constater que la présence des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre de la Convention, reste en retrait et que celles-ci ne représentent que 13 % des ONG accréditées auprès de la Conférence des Parties.
